

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par la soussignée, René Alain directeur-général par intérim de ladite Ville, que les membres du Conseil, statueront sur deux demandes de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire tenue à huis clos qui aura lieu, le **13 avril 2021 à 20h00**, en visioconférence.

Nature et effet de la demande :


- 900, avenue principale (lot 3 234 471)
La dérogation mineure est demandée afin :
 - D'autoriser l'implantation d'un garage attenant à 1 mètre et 0,50 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 2 mètre.
- 245, Bona-Dussault (lot 6 302 097)
La dérogation mineure est demandée afin :
 - D'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant à 3 mètres de ligne de lot arrière au lieu de 5 mètres et à 1,8 mètre de la ligne latérale au lieu de 4,5 mètre.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ladite demande doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : urbadev@villestmarc.com

Par la poste : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965, boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 23 mars 2021



Directeur-général par intérim